Bureau Achats: marches@ensta.fr



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Acquisition d'une machine de fatigue à résonance électromagnétique de type vibrophore

Marché n° 20250006

Vendredi 04 septembre 2025 à 11:00				

FOURNITURES

SERVICES

 \bowtie

TRAVAUX

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – LIEU D'EXECUTION ET DE LIVRAISON	3
ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	3
ARTICLE 4 – PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS	3
ARTICLE 5 – CALENDRIER PREVISIONNEL ET DUREE DU MARCHE	4
ARTICLE 6 – CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 7 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	4
ARTICLE 8 – CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
8.1 – Liste des pieces de candidature	
ARTICLE 9 – NOMBRE DE CANDIDATS	6
ARTICLE 10 – CRITERES D'ATTRIBUTION	6
ARTICLE 11 – CONDITIONS DE DELAI	7
ARTICLE 12 – MODALITES DE REMISE DES PLIS	8
12.1 – SIGNATURE DES PIECES DU DOSSIER 12.2 – DEPOT DES PLIS 12.3 – COPIE DE SAUVEGARDE	8
ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DU MARCHE	9
13.1 – JUSTIFICATIFS A PRODUIRE PAR LE TITULAIRE PRESSENTI. 13.2 – SIGNATURE ELECTRONIQUE	
ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (LE CAS ECHEANT)	10
14.1 – QUESTIONS SUR LA CONSULTATION	11
14.4 – VISITE DU SITE	
14.5 – Fermeture de l'ecole	11

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'une machine de fatigue permettant d'appliquer des chargements cycliques de traction et de compression. La machine sera de type vibrophore dont le principe de fonctionnement se base sur la mise en résonance de l'échantillon à l'aide d'un électroaimant.

La machine doit permettre d'appliquer des chargements purement alternés (rapport de charge R=-1) ou des chargements avec une contrainte moyenne (rapport de charge $R\neq-1$).

Cet équipement est destiné à être utilisé dans le cadre des projets de recherche conduits à l'Institut de Recherche Dupuy de Lôme (IRDL UMR CNRS 6027) de l'ENSTA.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable pour l'exécution du marché est le CCAG Fournitures Courantes et Services (arrêté du 30 mars 2021).

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

Objet principal: 38540000-2: Machines et appareils d'essai et de mesure

Descriptions complémentaires :

38340000-0 : Instruments de mesure de grandeurs

38424000-3 : Matériel de mesure et de contrôle

38900000-4: Instruments divers d'évaluation ou de test

31720000-9 - Equipement électromécanique

Type de procédure : Appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L2124-1, R2124-1, R2124-2 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

Forme du marché : marché ordinaire.

ARTICLE 2 – LIEU D'EXECUTION ET DE LIVRAISON

ENSTA Campus de Brest - 2 rue François Verny - 29806 BREST CEDEX 9

ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le matériel doit être neuf et non reconditionné.

Le marché comporte 1 PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle) obligatoire :

 Outillages pour essais de flexion et pour essais de propagation de fissure sur éprouvettes de type CT (§3.23 du CCTP)

Les variantes sont autorisées sous réserve d'une réponse obligatoire à la solution de base (respect des pièces demandées à l'article 8.2). La variante doit pouvoir être analysée de la même manière que l'offre de base (Actes d'engagement, devis détaillés, caractéristiques techniques pour chacune des offres base et variante).

Les candidats doivent présenter une proposition conforme au dossier de consultation.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS

Sans objet.

ARTICLE 5 – DELAIS DE LIVRAISON

Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Les délais de livraison seront précisés par le candidat à l'article C6 – Durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre.

Le matériel étant lié à un projet de recherche, la livraison et la facturation devront être effectuées pour le 15 décembre 2025 au plus tard.

ARTICLE 6 - CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : 20250006

Le dossier de consultation est constitué :

- Du présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- Du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe à compléter (cadre de réponse);
- De l'Acte d'Engagement à compléter ;
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe.

Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Conformément à l'article R2132-2 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP, les dossiers de consultation des entreprises seront mis gratuitement à disposition des opérateurs économiques sur le la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr - Menu : dans la rubrique « Consultations en cours », taper le numéro de marché.

Toutefois, avant de pouvoir télécharger le dossier de consultation des entreprises, il est fortement conseillé aux candidats de s'identifier sur la plateforme et de veiller à bien renseigner le champ « e-mail ». A défaut, ils ne seront pas enregistrés, et l'ENSTA n'aura pas connaissance de leur téléchargement. De ce fait, il ne lui sera pas possible d'informer les candidats des modifications éventuelles du DCE.

La validité de cette adresse électronique déclarée relève de la responsabilité du candidat. L'ENSTA ne saurait être engagée par des documents non téléchargés directement par les candidats sur la plateforme de dématérialisation indiquée ci-dessus.

ARTICLE 7 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

- 1) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le financement est assuré par des subventions dans le cadre de la Chaire Self Heating. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours maximum.
- 2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : les entreprises peuvent présenter leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Lors de l'attribution du marché, la forme du groupement devra être solidaire.
- 3) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements : non.

Langue devant être utilisée dans l'offre et la candidature : le français

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles R2143-3 à R2143-15 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP) :

Les formulaires cités ci-dessous (DC1, DC2, DC4) sont disponibles gratuitement sur le site : <u>Les formulaires de déclaration du candidat | Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé du Budget et des Comptes publics</u>

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME)

8.1 – Liste des pièces de candidature

- Situation juridique de l'entreprise
La lettre de candidature (imprimé DC1) dûment complétée et datée par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement qui donnent pouvoir au mandataire d'agir en leur nom ;
☑ Tous documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager la société (en cas de délégation, tous documents justifiant le statut du délégant) ;

☑ **Une attestation sur l'honneur** pour justifier que l'opérateur économique n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-14 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du CCP (ou modèle DC1).

En cas de sous-traitance, le candidat devra fournir la déclaration de sous-traitant – modèle DC4, ainsi que tous les documents exigés pour lui-même confirmant les capacités professionnelles, financières et techniques du sous-traitant. Il devra préciser, en outre, la nature des prestations sous-traitées et fournir une attestation pour justifier que le sous-traitant n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-14 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du CCP;

☑ En cas de redressement judiciaire, le candidat devra fournir une copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée du marché ;

- Capacité économique et financière

Une déclaration concernant le **chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des **trois derniers exercices disponibles** (ou modèle DC2).

- Capacité technique

\boxtimes	Une	présentation	d'une	liste	des	principales	prestations	effectuées	au	cours	des	trois	dernières
anı	nées, i	indiquant le n	nontan	t, la da	ate e	t le destinata	ire public ou	privé.					

Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** pour chacune des **trois dernières années** sur papier à entête de la société.

☑ Les certificats de qualifications professionnelles dont la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen.

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir les justificatifs demandés au titre de la candidature.

8.2 – Liste des pièces de l'offre



Tous les fichiers devront être réunis dans un répertoire zippé avant de le déposer sur la PLACE.

L'outil zip est en libre téléchargement depuis PLACE entreprise sur Accueil/aide/Outils informatiques.

- L'Acte d'Engagement complété, y compris le §C6 (délai de livraison et durée de la garantie);
- L'offre financière détaillée ;
- Cadre de réponse (Annexe au CCTP) dûment complété ;
- Résultats des essais ;
- Un mémoire technique répondant au CCTP incluant les réponses pour le critère Développement Durable.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rendre contractuel tout ou partie du mémoire technique.

Le candidat pourra, en outre, présenter toute pièce qu'il estime de nature à appuyer sa candidature et son offre.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de dix jours (10) au pouvoir adjudicateur les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail et les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les entreprises peuvent obtenir en ligne :

- une attestation de régularité fiscale à partir de leur compte fiscal, pour les entreprises soumises l'IS, ou auprès de leur service des impôts gestionnaire ;
- une attestation sociale sur le site www.urssaf.fr.

ARTICLE 9 – NOMBRE DE CANDIDATS

- 1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet
- 2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet

ARTICLE 10 - CRITERES D'ATTRIBUTION

Lors de l'examen des candidatures, seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations, demandés dûment complétés et signés (le cas échéant, possibilité pour le pouvoir adjudicateur de recourir aux articles R2144-1 à R2144-7 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP) ;

- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes.

Lors de **l'examen des offres**, conformément à l'article R2152-7 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP, l'ENSTA Campus de Brest appréciera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pondérés énoncés ci-après (noté sur 100) :

Caractéristiques techniques (annexe au CCTP) – 48 % Les sous-critères sont détaillés dans les tableaux objets de l'annexe au CCTP (Cadre de réponse) Exigences techniques minimales (Tableau 1), sans notation, mais avec une exigence de conformité Caractéristiques techniques complémentaires (Tableau 2)	Sur 100 points	Note pondérée sur 48
Prix – 40 %		Note pondérée sur 40
Essais de faisabilité – 5%		Note pondérée sur 5
Considérations environnementales – 7% Les sous-critères sont détaillés dans le CCTP (Tableau 5) Durée de vie des matériels Eco-responsabilité Réduction de l'impact carbone Labels environnementaux	Sur 30 points Sur 25 points Sur 30 points Sur 15 points	Note pondérée sur 7

Méthodologie d'attribution des notes :

L'évaluation des **caractéristiques techniques** se fera de la méthode suivante :

Note = (Nombre de points de l'offre technique évaluée / Nombre de points de l'offre technique la meilleure) x (48).

L'évaluation du **prix** se fera par la méthode suivante :

Note = (Prix du candidat le moins disant / Prix de l'offre examinée) x 40

L'évaluation des **essais de faisabilité** se fera par la méthode suivante :

Note = (Note de l'offre évaluée / Note de l'offre la meilleure) x (5).

L'évaluation des **considérations environnementales** se fera par la méthode suivante :

Note = (Nombre de points de l'offre évaluée / Nombre de points de l'offre la meilleure) x (7).

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires, décomposition de prix forfaitaire).

Dans le cas d'erreur de report, de multiplication ou d'addition contenus dans l'offre, l'EPF pourra être rectifié en conséquence. C'est le montant de l'EPF ainsi corrigé qui sera pris en considération lors du classement des offres.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des candidatures et des offres : Vendredi 04 septembre 2025 à 11h00

Les plis parvenant après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront rejetées sans jugement sur le fond.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 12 – MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis seront déposés obligatoirement sur le site internet https://www.marches-publics.gouv.fr

Les entreprises sont invitées à se référer aux instructions des manuels utilisateurs à télécharger sur le site internet https://www.marches-publics.gouv.fr

12.1 – Signature des pièces du dossier

Sauf mention spécifique au point 8.2 supra, aucune signature électronique n'est imposée au moment du dépôt du dossier. L'Acte d'Engagement sera signé **uniquement avec l'attributaire** à l'issue de la procédure (article 13 du présent règlement de la consultation).

La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

12.2 – Dépôt des plis

L'attention des candidats est attirée sur les délais de transmission et de cryptage des offres dématérialisées via la PLACE ; à ce titre, il est recommandé d'anticiper au mieux la procédure de remise des offres et de prévoir un délai adapté au poids des dossiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à disposition sur la PLACE.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Par ailleurs, conformément à l'article R2151-6 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP, « le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. <u>Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. »</u>

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

12.3 – Copie de sauvegarde

Conformément à la réglementation, le candidat a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD Rom, clé USB, etc...) ou sur support papier, **dans les délais impartis pour la remise des offres**, que ce soit par porteur, transporteur ou par voie postale.

Cette copie doit être placée dans un pli portant impérativement et de manière lisible les mentions cidessous :

NE PAS OUVRIR « COPIE DE SAUVEGARDE »

Marché 20250006:

Acquisition d'une machine de fatigue à résonance électromagnétique de type vibrophore

Nom de la société

Le pli sera adressé obligatoirement à :

ENSTA Campus de Brest DAJ/AC Bureau Achats 2 rue François Verny 292806 BREST CEDEX 9

Conformément à l'arrêté du 14 avril 2023 modifiant l'annexe 6 du Code de la Commande publique, le candidat peut également transmettre sa copie de sauvegarde par voie électronique.

Dans ce cas, la copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du CCP).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que si l'offre transmise par voie électronique est parvenue au Représentant du pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des offres et si son ouverture n'a pas été possible notamment en raison de la détection d'un programme informatique malveillant.

En cas de difficulté

En cas de difficulté, une assistance en ligne est mise à la disposition des opérateurs économiques sur la PLACE. La création d'une demande d'assistance en ligne est un prérequis obligatoire pour contacter le support téléphonique.

Afin de traiter au mieux votre demande, il est recommandé de se connecter à ce formulaire à partir de la page depuis laquelle votre problème est survenu. Grâce à ce formulaire, le support aura accès au contexte technique de votre poste et pourra donc mieux répondre à votre demande.

Un message de confirmation vous sera transmis avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support, que nous recommandons d'utiliser en cas d'urgence.

Une fois le formulaire renseigné, l'assistance téléphonique est joignable de 9h à 19h.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DU MARCHE

- 13.1 Justificatifs à produire par le titulaire pressenti.
- Lors de l'attribution du marché public et avant la notification du marché, le titulaire pressenti doit fournir dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les documents attestant qu'il est à jour de ses **obligations sociales** (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'URSSAF et du **paiement des impôts et taxes** dus à l'administration fiscale, datant de moins de six mois.

S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne peut être sollicitée pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

- Les attestations d'assurance en cours de validité devront être fournies avant tout début d'exécution de la prestation.

13.2 – Signature électronique

Après réception des justificatifs cités ci-dessus, l'attributaire est invité à signer électroniquement un nouvel Acte d'Engagement constituant un unique document composé des éléments suivants :

- L'Acte d'Engagement complété de la Décision de l'acheteur, du RIB du titulaire et de l'offre financière du titulaire.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le candidat qui sera déclaré attributaire du marché et qui ne possèderait pas de certificat de signature électronique devra en faire l'acquisition afin que puisse être signé le marché.



Les délais d'obtention du certificat électronique pouvant aller de quinze (15) jours à un mois, il est recommandé d'en anticiper l'acquisition.

Néanmoins, à titre transitoire, l'ENSTA pourra autoriser exceptionnellement la signature manuscrite originale du marché par l'attributaire à l'issue de la procédure de passation.

ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (LE CAS ECHEANT)

14.1 – Questions sur la consultation

Les candidats devront exclusivement poser leurs questions sur la PLACE (https://www.marches-publics.gouv.fr).

Uniquement en cas de dysfonctionnement de la PLACE, les candidats pourront adresser leurs questions à marches@ensta.fr.

Toute question dont la réponse pourrait avoir un impact sur la teneur de l'offre devra parvenir au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de réception de l'offre. Les réponses seront envoyées via la PLACE à tous les opérateurs économiques qui se seront identifiés lors du retrait du dossier, trois (3) jours au plus tard avant la date fixée pour la réception de l'offre.

Aucune réponse aux éventuelles questions ne pourra être apportée pendant la période de fermeture estivale de l'établissement, entre le 25 juillet et le 18 août 2025

Pour les questions posées postérieurement, la personne publique ne sera pas tenue de répondre et le candidat ne pourra s'en prévaloir pour faire repousser les délais de remise de l'offre ou établir un recours sur la procédure du présent marché.

14.2 – Modifications des pièces de la consultation

L'ENSTA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail aux pièces du marché jusqu'à six (6) jours avant la date de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

14.3 – Procédure adaptée avec négociation

Dans le cas d'un marché passé en procédure adaptée avec négociation et conformément à l'article R2123-5 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

14.4 – Visite du site

Sans objet.

14.5 – Echantillons

Sur demande du candidat, via la PLACE, l'ENSTA Campus de Brest pourra fournir les échantillons nécessaires à la réalisation des différents essais. Merci d'y indiquer les coordonnées exactes pour l'envoi postal.

Les échantillons seront à restituer à la fin des essais et le fournisseur s'engage à ne pas utiliser les résultats pour aucune autre fin en dehors de cadre de cette consultation.

Retour des échantillons avant la date limite de remise des offres, la date d'envoi faisant foi.

14.6 – Démonstration facultative

Sur proposition du candidat, et avant la date limite de remise des offres, une démonstration peut être organisée afin d'illustrer les capacités et les fonctionnalités de la machine. La démonstration ne sera pas prise en compte dans la notation.

Les candidats contacteront la personne suivante afin de prendre rdv pour la démonstration (délai minimum de 5 jours ouvrés entre la prise de rdv et la visite)

Younès DEMMOUCHE – 02 98 34 89 40 – <u>younes.demmouche@ensta.fr</u>

14.7 – Fermeture de l'école

L'école sera fermée du vendredi 25 juillet au 17 août 2025 inclus.

Durant cette période, il ne sera pas possible de répondre aux éventuelles questions des candidats.

Le dossier de réponse devra parvenir **uniquement sous forme dématérialisée** avant la date et heure limite de remise des plis.